



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
14 décembre 2000
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 25 septembre 2000, à 10 heures

Président : Mme Gittens-Joseph (Trinité-et-Tobago)

Sommaire

Élection du Bureau

Point 103 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Point 104 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 15.

1. **La Présidente** dit que le Sommet du millénaire a permis de cerner un certain nombre de défis auxquels la communauté internationale se trouve confrontée, à savoir le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine, le respect des droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et le droit de ne pas vivre dans le besoin et la peur. Une bonne santé et une vie familiale heureuse sont des objectifs simples mais irréalisables pour un très grand nombre d'individus en raison de la pauvreté et des maux qui y sont associés, notamment chômage, conflits, absence de respect des droits de l'homme et discrimination fondée sur la race ou le sexe. La misère subie par ces personnes, qui dépérissent dans des conditions sociales intolérables et restent à l'écart des progrès scientifiques et technologiques, est un legs funeste du XXe siècle. Le XXIe siècle se doit de faire mieux en garantissant une vie digne pour tous.

Élection du bureau

2. **La Présidente** indique que Mme Hazel de Wet (Namibie) et M. Mostafa Alaie (République islamique d'Iran) ont été proposés par le Groupe des États africains et le Groupe des États asiatiques aux deux postes restants de vice-présidents de la Commission et que Mme Anzhela Korneliouk (Biélorussie) a été proposée par le Groupe des États de l'Europe de l'Est au poste de rapporteur. En l'absence d'autres candidatures, la Présidente propose à la Commission d'élire ces candidats par acclamation.

3. Mme de Wet (Namibie), M. Alaie (République islamique d'Iran) et Mme Korneliouk (Biélorussie) sont élus par acclamation.

4. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la session actuelle de l'Assemblée générale se tient dans le sillage du Sommet du millénaire, lequel a été couronné de succès. Il appartient à la Troisième Commission de préserver la dynamique du Sommet, lequel était axé sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies afin de permettre à celle-ci de répondre avec une efficacité accrue aux nouveaux défis posés.

5. Un thème qui a fait l'objet de longs débats au cours des mois écoulés est celui de la mondialisation. Non seulement il a occupé une place prééminente au Sommet du millénaire et lors de l'examen quinquennal de la Conférence de Beijing mais il a également figuré

au centre des préoccupations de bon nombre de groupes non gouvernementaux, notamment des groupes activistes, et a un rapport direct avec l'ensemble de l'ordre du jour soumis à la Troisième Commission. La Commission a joué un rôle de pionnier en ce sens qu'un grand nombre des préoccupations exprimées aujourd'hui quant aux conséquences de la mondialisation ont déjà été formulées lors des débats qui ont abouti au Sommet mondial de 1995 pour le développement social. Il est remarquable que la réaction au processus de la mondialisation, tels que l'intégration commerciale et financière, est elle-même un aspect de cette mondialisation. C'est le phénomène de la mondialisation qui a rendu possible la définition des mécanismes et des démarches politiques nécessaires pour répondre aux préoccupations soulevées par cette même mondialisation.

6. Plusieurs de ces préoccupations sont directement en rapport avec les travaux de la Commission. En premier lieu et avant tout, la mondialisation tend à accroître les inégalités entre les pays et à l'intérieur d'un même pays. En second lieu, bien que la mondialisation ait beaucoup contribué à l'expansion de l'économie mondiale et à la hausse du niveau de vie, 1,3 milliard d'individus ont toujours moins d'un dollar par jour pour vivre, ce qui est de plus en plus inacceptable. En troisième lieu, les inégalités et la persistance de la pauvreté et du chômage, en particulier chez les jeunes, se traduisent par des tensions sociales et des crises. Enfin, et c'est là un aspect directement lié à cette question, il s'agit de savoir comment il faut gérer la mondialisation, tâche qui semble échapper au contrôle des gouvernements et des organisations internationales. L'évolution constatée, telle que l'influence croissante du secteur privé par rapport au secteur public, semble témoigner d'un déficit de gouvernance et, ce qui est plus important, d'un déficit de démocratie. Les mécanismes qui régissent le commerce, les finances et la technologie dans ce cadre «mondialisé» ne lui paraissant pas tout à fait démocratiques, l'opinion a réagi, notamment en descendant dans la rue.

7. C'est dans ce contexte que le Sommet du millénaire s'est concentré sur la capacité des Nations Unies d'agir en tant qu'instrument efficace pour résoudre ce problème. L'Organisation a été en avance sur son temps en ce qui concerne des questions telles que la nécessité d'intégrer les dimensions économiques et sociales du développement. En tant qu'institution qui se penche depuis longtemps sur les questions de société

et d'environnement qui occupent maintenant le devant de la scène, elle constitue un forum fiable pour discuter de ces questions et se trouve bien placée pour déterminer les processus politiques nécessaires pour gérer la mondialisation.

Point 103 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées

et à la famille (A/55/3, A/55/74, A/55/139-E/2000/93, A/55/167 et A/55/257-S/2000/766; A/C.3/55/L.2; E/2000/9)

Point 104 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (A/55/167 et A/55/257-S/2000/766)

8. **M. Langmore** (Directeur de la Division de la politique sociale et du développement) présente le document E/2000/9 intitulé Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2000 : présentation. Le rapport complet sera publié dans le courant de l'année en tant que publication des Nations Unies. Il se divise en six chapitres. Le Chapitre I examine des questions telles que population, vieillissement, ralentissement du taux d'accroissement de la population mondiale et évolution de la structure démographique. Il aborde également l'aspect de la production en constatant que, si le revenu par habitant a augmenté plus vite dans les pays en développement que dans les pays développés au cours des années 90, cette augmentation a été très inégale. Le chapitre II porte sur les changements de la structure familiale, le nombre croissant d'actes signalés de violence au sein de la famille et de la communauté, l'évolution du rôle des femmes, certains aspects de la situation des enfants et des jeunes, le nombre croissant de personnes âgées, l'étendue du problème des personnes handicapées et le changement constaté dans le fonctionnement des pouvoirs publics. Le chapitre III décrit la situation sociale dans différentes régions en abordant notamment des questions telles que le chômage, l'inégalité croissante de la répartition des revenus, la faim, le logement et la santé, et en particulier l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. Le chapitre IV traite des problèmes liés aux conflits armés, de la criminalité, de la criminalisation de la violence, de la traite des femmes en augmentation constante, de la corruption et de divers aspects de l'Internet, notamment de son potentiel d'utilisation criminelle. Le chapitre V examine les inégalités qui

demeurent en ce qui concerne l'accès à l'école de base et à l'enseignement secondaire et technique ainsi que les inégalités constatées dans la révolution de l'information. Enfin, le dernier chapitre soulève un certain nombre de questions et de points importants sans tenter d'y répondre ni de les résoudre. Ces questions portent sur la mondialisation avec ses dimensions sociales et ses répercussions sur l'équité; l'évolution de la conception du rôle des pouvoirs publics dans la défense de l'intérêt commun; l'abandon d'une démarche non marchande au profit d'une approche commerciale pour satisfaire les besoins sociaux; le déplacement des frontières entre domaines public et privé; ainsi que les progrès des sciences biomédicales et leurs incidences sur l'évolution des structures démographiques et sociales.

9. **M. Sidorenko** (directeur du Programme des Nations Unies sur le vieillissement) présente le document A/55/167 qui contient le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions étroitement liées – 54/24 et 54/262 – qui constituent une sorte de passerelle entre l'Année internationale des personnes âgées et la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui aura lieu à Madrid en 2002. Le rapport met en lumière les derniers événements survenus dans la mise en oeuvre de ces deux résolutions. Le chapitre II porte sur les quatre dimensions du cadre conceptuel de l'Année internationale, à savoir la situation des personnes âgées, l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie, les relations intergénérationnelles et l'interaction entre le vieillissement des populations et le développement. Le chapitre III décrit plusieurs des initiatives prises par le Secrétariat pour promouvoir la mise au point d'une politique favorisant une société pour tous les âges : ainsi, en février 2000, une base de données accessible sur Internet et relative aux politiques et programmes ayant trait au vieillissement a été établie avec l'aide du Gouvernement néerlandais; ensuite, le Programme des Nations Unies sur le vieillissement, bénéficiant du soutien financier du Gouvernement allemand, collabore avec l'Association internationale de gérontologie pour mettre au point le futur programme de recherche sur le vieillissement; enfin, la première conférence internationale sur le vieillissement en milieu rural a été organisée en juin 2000 avec la coopération de l'Université de Virginie occidentale. Le chapitre IV contient des informations sur les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale

sur le vieillissement, et passe notamment en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement. Un questionnaire sur ce sujet a été adressé aux États Membres et la réaction obtenue a été très encourageante. Les résultats seront présentés à la trente-neuvième session de la Commission du développement social qui aura lieu en 2001.

10. Le Secrétaire général a créé un comité technique chargé de lui fournir des avis pendant les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale. Ce comité a tenu sa première réunion à Francfort en juin 2000 avec le soutien financier du Gouvernement allemand. Une deuxième réunion aura lieu en octobre 2000 en République dominicaine, avec l'appui financier du Gouvernement espagnol, et le Gouvernement autrichien a fait avoir que, si besoin est, il financera et accueillera une troisième réunion en 2001.

11. **M. Monod-Gayraud** (France), prenant la parole au nom de l'Union européenne, pense lui aussi que l'un des résultats les plus marquants de l'Année internationale des personnes âgées a été la décision de tenir une deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui aura lieu à Madrid en 2002 et qui permettra d'adopter, dans sa version révisée, le Plan d'action international sur le vieillissement et de mettre au point une stratégie à long terme pour les questions touchant au vieillissement. La célébration de l'Année a contribué à une sensibilisation accrue des milieux politiques et de l'opinion publique aux questions qui préoccupent les personnes âgées et a suscité un grand nombre de projets et d'activités visant à améliorer les conditions de vie de ces personnes et à accroître leur participation et leur intégration dans la société.

12. L'Union européenne approuve le cadre conceptuel à quatre dimensions, à savoir la situation des personnes âgées, l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie, les relations intergénérationnelles et l'interaction entre le vieillissement des populations et le développement.

13. S'agissant des initiatives visant à susciter des politiques durables en matière de vieillissement des individus et des populations, l'intervenant dit que le rôle très important que les personnes âgées peuvent jouer en tant que bénévoles étant de plus en plus reconnu, il ne fait pas de doute que de nouvelles initiatives suivront lors de l'Année internationale des Volontaires en 2001.

14. L'Union européenne prendra une part active à l'important processus de révision du Plan d'action et à la mise au point d'une stratégie à long terme en matière de vieillissement. Les deux sessions de la Commission du développement social, qui fait fonction de comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale, fourniront une excellente tribune pour discuter de ces questions et procéder à des échanges de données d'expérience et de méthodes qui ont fait leurs preuves. L'Union européenne espère que, conformément à la pratique établie, le processus préparatoire impliquera non seulement la participation des gouvernements mais aussi celle des organismes, institutions, fonds et programmes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des partenaires sociaux et de centres de recherche.

15. **M. Ka** (Sénégal), rappelant la nécessité de préserver le dynamisme créé par l'Année internationale des personnes âgées, dit que les progrès en matière de développement social sont très en deçà des besoins constatés aujourd'hui et ne sauraient dissimuler les grandes difficultés auxquelles les secteurs les plus vulnérables de la société sont confrontés.

16. La délégation sénégalaise se félicite de l'importance croissante attachée par les Nations Unies aux questions du vieillissement et à la promotion d'une optique sexospécifique. Il convient cependant de porter une attention accrue aux difficultés rencontrées par les pays en développement, notamment d'Afrique, où l'espérance de vie diminue en raison de l'épidémie du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), de conflits armés, de la détérioration des conditions économiques et sociales et d'une pauvreté croissante. À cet égard, en vue de la deuxième Assemblée mondiale, il y a lieu d'effectuer une étude plus approfondie du vieillissement en Afrique et de créer et mettre à jour une base africaine de données comportant des données démographiques et socioéconomiques.

17. S'agissant du Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2000 (E/2000/9), le représentant du Sénégal est satisfait de constater que le rapport insiste, entre autres, sur le déclin du rôle de la famille en tant qu'unité économique de production et met l'accent sur le chômage de longue durée, la faim, la malnutrition et l'extrême pauvreté ainsi que sur la situation sanitaire. L'intervenant tient à souligner qu'il est toujours aussi urgent de fournir un enseignement universel, une assistance aux personnes handicapées, une aide au déve-

loppement, un allègement de la dette et un accès aux marchés et de combattre les répercussions défavorables de la mondialisation sur les pays en développement.

18. Le Gouvernement sénégalais est fermement résolu à lutter contre la pauvreté, le chômage des jeunes et l'analphabétisme. Il a lancé un vaste programme de redressement à l'échelon national visant à lutter contre la pauvreté, les maladies endémiques et la mortalité infantile, juvénile et maternelle, à relever les faibles taux de fréquentation scolaire chez les filles et à lutter contre la marginalisation des femmes. Un grand nombre d'initiatives ont été prises pour fournir éducation, formation et emplois aux jeunes et les faire participer aux projets de développement au niveau local. À cet égard, l'intervenant appelle l'attention sur la préparation de la quatrième session du Forum mondial des Nations Unies pour la jeunesse qui aura lieu à Dakar en 2001 et invite instamment tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et tous les partenaires du développement, au niveau bilatéral ou multilatéral, à apporter leur soutien au processus préparatoire.

19. **M. Carp** (États-Unis d'Amérique) dit que le nombre d'adhésions au Comité fédéral des États-Unis pour l'Année internationale des personnes âgées continue d'augmenter, ce qui s'explique par le fait que ce comité est considéré comme un forum pour la diffusion d'informations concernant le vieillissement et comme un outil permettant d'élaborer au niveau fédéral une stratégie globale en matière de vieillissement.

20. Un rapport sur le vieillissement publié récemment par le Federal Interagency Forum on Ageing-Related Statistics, fait apparaître un contraste entre les progrès qui, dans l'ensemble, ont été réalisés au bénéfice des Américains âgés et les inégalités qui persistent entre les deux sexes ainsi qu'entre les différentes catégories de revenus et les groupes ethniques aux États-Unis. Le Gouvernement des États-Unis est fermement résolu à répondre aux besoins de la population âgée en matière de santé et dans le domaine financier et a donc proposé plusieurs initiatives visant à améliorer la qualité de vie des Américains âgés et des personnes qui s'en occupent; il s'agit, notamment, d'abaisser le coût des médicaments sur ordonnance pour les mettre à la portée de tous et de fournir une aide pour le financement des soins de longue durée.

21. La délégation des États-Unis espère que les organes des Nations Unies et les États Membres tireront pleinement parti de l'Année internationale des Volon-

taires pour mettre en lumière les contributions que les personnes âgées apportent à la société. Enfin, le Gouvernement des États-Unis se fera un plaisir de coopérer avec d'autres gouvernements pour préparer la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

22. **M. Amoros Núñez** (Cuba) dit que le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2000 se fait l'écho du Sommet du millénaire en mettant en relief les inégalités et les disparités croissantes entre pays en développement et pays industrialisés du fait de la mondialisation. 1,3 milliard de personnes du tiers monde vivent dans la pauvreté et, pour elles, les chances de parvenir à un développement social restent un objectif fort éloigné : en effet, la pauvreté et le chômage s'accroissent, les indicateurs de santé et de nutrition chutent et les progrès en matière d'éducation sont au point mort. Parallèlement, l'aide officielle au développement diminue, les marchés sont au bord d'une nouvelle crise résultant de spéculations financières et les politiques d'ajustement structurel ont des répercussions désastreuses dans de nombreux pays en développement. Il serait grand temps de juger les modèles économiques d'après leur potentiel en ce qui concerne la promotion d'un développement social fondé sur la justice sociale et l'équité.

23. À Cuba, grâce à une répartition juste et équitable des richesses, il a été possible de faire face aux besoins fondamentaux de l'ensemble de la population en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de développement culturel. Cuba accorde une priorité élevée à la mise en valeur de la jeunesse dans tous les domaines et s'est employé à mettre en oeuvre, au niveau national et international, le Programme d'action mondial pour la jeunesse jusqu'en 2000 et au-delà. Cuba attend avec beaucoup d'espoir la prochaine session du Forum mondial des Nations Unies pour la jeunesse qui aura lieu à Dakar (Sénégal) et espère que la prochaine Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse aura lieu sous peu afin de donner suite aux engagements pris à la Conférence de Lisbonne en 1998. Les jeunes jouent un rôle important dans la vie économique, politique et sociale de Cuba, comme en témoigne leur présence au Parlement, dans les structures gouvernementales et dans tous les secteurs économiques et sociaux.

24. À Cuba, les personnes âgées jouissent de la garantie d'une couverture gratuite des frais médicaux et hospitaliers ainsi que de la sécurité sociale. Il en résulte que l'espérance de vie à la naissance atteint aujourd'hui 75 ans. Le Gouvernement cubain met en oeuvre

vre des programmes qui visent à améliorer les indicateurs de santé et de protection sociale des personnes âgées, notamment l'initiative «Cercles de grands-parents» dans le cadre de laquelle des activités sociales sont organisées à l'intention de plus de 150 000 personnes du troisième âge afin de faciliter leur interaction avec la collectivité. La délégation cubaine se félicite de la convocation en 2002 de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, laquelle, outre les objectifs déjà définis, devrait se pencher sur une question urgente, à savoir assurer que le «boum» de la population âgée concerne également la plupart des pays en développement.

25. Quant aux initiatives prises par Cuba en faveur des handicapés, elles vont du soutien apporté à leurs organisations à la mise en oeuvre d'activités dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la culture et des arts ainsi que du sport. Un solide programme d'éducation spéciale permet de scolariser 85 % des enfants handicapés et, dans le cadre d'un programme global de réadaptation, des milliers de personnes handicapées ont obtenu un emploi. L'expérience cubaine démontre le pouvoir de l'humanisme pour promouvoir le développement social, et ce en dépit de l'embargo imposé, ou plutôt de la guerre économique déclarée, unilatéralement à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

26. **M. Chowdhury** (Bangladesh) souligne qu'il importe de mettre en oeuvre les objectifs de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la Déclaration du Millénaire. Ce processus s'articulera sur une lutte efficace contre la pauvreté dans laquelle les pauvres joueront un rôle actif. Au Bangladesh, dans le cadre d'une initiative globale anti-pauvreté en faveur des familles sans-abri, une utilisation efficace du microcrédit pour obtenir un logement et un moyen d'existence a été combinée à l'offre de services en matière de santé, d'éducation, de nutrition, de protection de la famille et de développement communautaire. Il sera également capital que les femmes participent davantage au processus décisionnel, notamment au niveau local. Au Bangladesh, plus de 14 000 femmes ont, grâce à une disposition récente, été élues directement dans les assemblées locales, ce qui a eu pour effet d'assurer une dimension sexospécifique à l'élaboration des politiques, à l'allocation des ressources et à l'exécution des programmes. Il est également crucial de renforcer les réseaux de protection sociale en apportant un soutien aux institutions traditionnelles et

communautaires qui s'occupent des personnes vulnérables et en soutenant des initiatives nouvelles qui, sinon, risqueraient de tomber sous le couperet des ajustements structurels. Une telle démarche serait une manière efficace d'assurer le suivi de l'Année internationale des personnes âgées. Parmi les autres facteurs clé de la mise en oeuvre des objectifs de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de la Déclaration du Millénaire, il faut citer la participation de la société civile et du secteur privé oeuvrant en collaboration avec des États forts qui favorisent la démocratie et assurent une bonne gouvernance. Enfin, la coopération internationale est indispensable afin de transférer ressources, connaissances et compétences aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés et aux pays africains. Les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'à la vingt-troisième session extraordinaire devront être renouvelés lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui aura lieu en 2001.

27. Le représentant du Bangladesh termine en souhaitant que l'Organisation des Nations Unies multiplie ses efforts visant à promouvoir le développement social en assurant un suivi coordonné et intégré de toutes les grandes conférences mondiales des années 90 et en renforçant l'efficacité du Conseil économique et social et de ses commissions, notamment la Commission du développement social.

28. **M. Mutaboba** (Rwanda) indique que le Rwanda, qui, lors du génocide de 1994, a subi une perte énorme de ressources humaines, notamment de spécialistes compétents, a essayé de recourir à la technologie de l'information pour remplacer la main-d'oeuvre dans ses efforts de développement. Ayant restauré la paix et la sécurité dans l'ensemble du pays, le Gouvernement d'unité nationale se propose d'accroître le montant des ressources allouées au secteur social, de maintenir le niveau des dépenses sociales dans le budget de la nation et de surveiller étroitement les résultats obtenus dans le secteur social. Les priorités définies par le gouvernement sont l'accès universel aux soins de santé primaires, l'accès à une eau potable, l'abolition de lois discriminatoires qui empêchent les femmes d'avoir accès à l'éducation, à l'emploi, à la terre et au crédit et, enfin le soutien des efforts faits pour enrayer la propagation du VIH/sida. De plus, des programmes à l'intention des personnes handicapées et des jeunes, sont actuellement mis en oeuvre, notamment des cours

de formation professionnelle en génie mécanique et en informatique destinés aux jeunes qui ne suivent pas un enseignement universitaire.

29. Toutefois, les seules ressources publiques ne sauraient couvrir la totalité des coûts des programmes et des projets nécessaires pour améliorer les conditions de vie de la population rwandaise. Par ailleurs, les efforts de construction sont freinés par des problèmes liés à la dette publique. À cet égard, la délégation rwandaise est encouragée par l'appel lancé par le Canada aux pays créditeurs et aux institutions financières internationales pour que soit décrété un moratoire de la dette des nations les plus pauvres. Elle lance un appel aux crédi-teurs du Rwanda pour qu'ils annulent la dette de ce pays afin que celui-ci puisse consacrer ses ressources limitées à la construction postconflit, à la recherche et au développement social.

30. **M. Ophaug** (Norvège), s'exprimant en tant que représentant, d'une part, de la jeunesse au sein de la délégation norvégienne à la présente session de l'Assemblée générale et, d'autre part, du Conseil norvégien des jeunes, souligne que l'éducation primaire n'est pas seulement un droit de l'homme inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Cadre d'action de Dakar et dans la Déclaration du Millénaire mais est aussi un facteur important du développement. Constatant que, dans les pays en développement, 130 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école primaire, il invite instamment les États Membres à s'inspirer du Cadre d'action de Dakar pour promouvoir l'enseignement élémentaire pour tous et prendre des mesures appropriées pour réduire les taux d'abandon scolaire, en particulier chez les filles. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en matière de droits de l'homme, il convient d'informer les enfants et les jeunes de leurs droits et de faire participer les jeunes aux processus décisionnels qui ont une incidence sur leur vie.

31. M. Ophaug se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale du projet de protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant qui a trait à la participation d'enfants dans les conflits armés ainsi que du projet de protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant des enfants. Il invite instamment tous les États à les signer et à les ratifier dès que possible.

32. Récemment, des jeunes originaires de diverses zones de conflit dans le monde se sont réunis dans le

cadre d'une école d'été internationale pour la paix organisée en Norvège, qui leur a offert l'occasion de rencontrer des gens qu'ils considéraient généralement comme leurs ennemis et de dialoguer avec eux. Cet événement, qui a été cofinancé par le Gouvernement norvégien, l'Académie Nansen et la Commission nationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a connu un immense succès et des réunions de suivi sont prévues dans les Balkans, au Moyen-Orient, en Irlande du Nord, en Afrique du Sud et en Norvège. L'intervenant recommande à d'autres gouvernements de parrainer des rencontres de ce genre qui permettent aux jeunes d'engager un dialogue sur les moyens de bâtir un avenir pacifique. Il termine en exprimant l'espoir que les gouvernements incluront des enfants et des jeunes dans leurs délégations à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2001 pour le suivi du Sommet mondial pour les enfants et, d'une façon générale faciliteront la participation d'un plus grand nombre de représentants des jeunes aux réunions tenues dans le cadre des Nations Unies.

Questions diverses

33. **La Présidente** informe les participants que, la semaine précédente, elle a assisté à une cérémonie à la mémoire de Mme Virginia Sauerwein et lui a rendu hommage. Celle-ci était très engagée dans les questions sociales dont la troisième Commission avait à débattre et joua un rôle clé lors de la rédaction de la résolution relative à l'accès des femmes au crédit durant la Conférence mondiale à l'occasion de l'Année internationale de la femme, qui s'est tenue à Mexico en 1975.

La séance est levée à 11 h 45.